

Corsier-sur-Vevey, le 22 mai 2025

**Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis municipal 05/2025 concernant :**

**Demande de crédit pour la renaturation du Bornalet (sous Nant)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances était composée comme suit :

MM. Urs Schluechter, Président, Bernard Caron, Roch Genoud, Patrick Marrello et Patrick Groux, rapporteur.

Excusés: Olivier Schorer, Xavier Fonjallaz.

La commission a siégé le mercredi 21 mai 2025 à la maison de commune de Corsier-sur-Vevey, en présence de Messieurs les Municipaux Bernard Schär, Christian Kaelin et Cédric Desmet.

**Déroulement de la séance :**

La Municipalité n'a rien à rajouter par rapport au préavis.

Le montant des honoraires et frais est élevé mais il contient CHF 17'000.00 pour le spécialiste biologie en plus.

Il faut relever que la Municipalité compte sur un 60% de subventions cantonales.

Le montant pour les divers et imprévus se montent exceptionnellement à 20% au vu des risques liés au terrain.

**Conclusions**

Tout en sachant que la Municipalité n'y peut rien, la CoFin regrette que l'amortissement se fasse sur 40 ans pour un montant si peu élevé. Ce sont les normes MCH2, qui seront définitivement mises en place en 2027, qui l'imposent.

La situation de l'endettement est tout à fait raisonnable (CHF 2'200'000.00 au 31 mars 2025).

Au vu de ce qui précède, la commission des finances, à l'unanimité, vous propose Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 05/2025 tel que présenté, soit :

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux mentionnés dans le présent préavis pour un montant de CHF 363'000.00 TTC;
- b) de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt, si nécessaire, à hauteur de CHF 363'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives ;
- c) de porter en déduction de cet investissement les futures subventions ou contributions à recevoir.

La Commission des finances

Le Président

Le rapporteur



Urs Schluochter

Patrick Groux